

Barème Habitat Vision :

-**Barème honoraires Transaction :**

0 à 100.000 euros : 7% Ttc avec un minimum de 5.000 euros Ttc

+ de 100.000 euros à 300.000 euros : 6% Ttc

+ de 300.000 euros : 5%Ttc

Nos honoraires sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur ou partagés par moitié entre le vendeur et L'acquéreur.

-**Barème honoraires de location (habitation) :**

Part Locataire: - Visites -constitution du dossier - rédaction du bail 10€/m² de la surface habitable + - Etablissement état des lieux 3€/m² de la surface habitable

La part propriétaire est identique à la part locataire.

-**Barème honoraires de location pour bureaux, commerces et fonds de commerce :**

Bailleur : 20%TTC du loyer annuel

Preneur :20%TTC du loyer annuel